

Rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes

Après Saint-Denis en mars 2013, c'est dans l'Etat de Sao Paulo que se tiendra, les 8 et 9 juin, la deuxième rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. L'Union syndicale Solidaires sera présente.

A ce jour, une soixantaine d'organisations d'Europe, des Amériques, d'Afrique et d'Asie ont signé l'appel adopté à Saint-Denis, qui sera actualisé lors de notre réunion de juin. Il s'agit de confédérations ou unions syndicales nationales, de fédérations professionnelles ou syndicats locaux, de courants syndicaux ou tendances syndicales.



Depuis maintenant deux ans, nous avons progressivement mis en marche ce réseau. Des actions de solidarité ont été réalisées, des échanges d'information ont eu lieu, des organisations membres ont pris des initiatives de diverses natures ensemble, des organisations membres se sont réunies sur un champ géographique plus restreint, un site Internet (bientôt rénové !) a été réalisé, quelques communiqués ont été réalisés au nom du Réseau, des contacts ont été pris avec des organisations qui n'étaient pas présentes lors de notre première réunion, le travail syndical international a avancé dans certains secteurs professionnels, etc. Mais nous avons aussi pris du retard vis-à-vis de certains engagements pris ensemble : rien, ou trop peu, a été réalisé sur certains sujets ou secteurs professionnels que nous avons pourtant retenus comme des axes de travail.

A l'issue de notre première réunion, trois organisations (CSP-Conlutas du Brésil, Solidaires de France, CGT de l'Etat espagnol) ont assumé la coordination de la mise en œuvre des décisions collectives, l'animation du Réseau. Ponctuellement, nous avons élargi cette coordination aux camarades de TIE-Allemagne (pour élargir le Réseau vers des zones géographiques pas ou peu représentées) et de la CNT-SO de France (vis-à-vis du site Internet).

Pour la réunion des 8 et 9 juin, **outre l'actualisation de l'appel**, nous proposons de travailler sur quatre thèmes, à partir de textes envoyés par CSP-Conlutas, CGT-e, Solidaires : **Femmes (droit à l'avortement, violences, inégalités, ...)** – **Autogestion – Répression, droits syndicaux, droit de grève – Immigration.** Des motions pourront être proposées par chaque organisation présente ; d'ores et déjà, nous avons prévu d'en rédiger sur quelques sujets : **le soutien à la campagne internationale Boycott/Désinvestissement/Sanctions contre l'Etat d'Israël – les services publics – la répression envers le mouvement social brésilien.** Le site du Réseau devrait être totalement opérationnel début juin. www.laboursolidarity.org

Allemagne : contre la remise en cause du droit de grève !

Nous étions à Francfort le 18 avril, avec les participant-es à la manifestation pour la défense du droit de grève et des libertés syndicales.

Avec le soutien de la majorité des organisations du DGB, le gouvernement allemand veut réserver le droit d'organiser des grèves à une seule organisation syndicale par entreprise, celle qui y est majoritaire.

Nos camarades de TIE-Allemagne ont largement contribué à l'unité qui s'est faite pour mener la lutte contre cette loi liberticide : la jonction a été faite entre la FAU anarcho-syndicaliste, le GDL des agents de conduite de la Deutsche Bahn ou encore quelques rares secteurs de VERDI/DGB.



Bosnie-Herzégovine : appel des travailleurs de l'usine DITA, à Tuzla

Le Réseau syndical international de solidarité et de luttes relaie cet « appel des travailleurs de l'usine DITA de Tuzla adressé à la communauté ouvrière internationale ».

Nous, travailleurs de l'usine de détergents Dita à Tuzla, nous battons contre le déferlement des privatisations pourries, de l'exploitation et du pillage qui anéantissent l'industrie de la Bosnie-Herzégovine. Depuis plus de deux ans, sans interruption, nous protégeons notre usine pour empêcher que soient démenagés machines et autres biens.

La privatisation de Dita s'est effectuée avec la complicité de politiciens, de magistrats et de banques tous corrompus qui, sans procéder aux analyses indispensables, ont accordé aux nouveaux propriétaires des crédits douteux – un argent qui n'est jamais arrivé dans l'usine. Notre pays souffre de ce que le droit n'y règne pas : des élites criminelles ont fait passer des amendements au code pénal interdisant désormais à tout tribunal de juger de crimes financiers et commerciaux. **Ce pillage légalisé nous prive de nos droits humains fondamentaux : plus de 40 mois de salaires ne nous ont pas été payés, nous livrant à la faim et à la misère. Nous voyons mourir nos proches pour la seule raison que nous n'avons pas les moyens de financer leur traitement médical.**

Actuellement, c'est le dépôt de bilan qui est mis en route. Tant que les intérêts des travailleurs ne seront pas pris en compte ou que les investissements nécessaires pour relancer l'usine n'auront pas été trouvés, nous sommes résolu à poursuivre l'occupation de l'usine et refusons de reconnaître l'autorité du liquidateur judiciaire. Nous en sommes à un moment critique. Sans soutien extérieur, ce n'est plus qu'une question de jours avant que nous ne soyons contraints de dresser des barricades et de résister aux forces de la police spéciale. Nous en appelons en urgence au soutien moral et matériel du mouvement syndical international.

Canada : mobilisations étudiantes au Québec



Au Canada comme en France, le gouvernement profite d'un climat de tension pour faire passer des lois liberticides (le projet de loi C-51), ainsi que des mesures d'austérité (coupures dans les budgets sociaux, de santé, d'éducation, de culture, de protection de l'environnement, fin du service postal à domicile...) d'autant plus absurdes que la dette canadienne est très faible et leurs ressources énormes. Par ailleurs, l'automne prochain sera l'occasion de négocier de nombreuses conventions collectives et permettra aux syndicats de se faire entendre.

Fort de leur succès de 2012, certain-es étudiant-es québécois-es ont décidé de mettre leurs forces au service de cette lutte contre l'austérité lors de mobilisations fin mars 2015. Les premières manifestations ont rassemblé peu d'étudiant-es, mais elles ont fortement été réprimées, avec l'expulsions de 9 étudiants de l'université, des arrestations en masse et une violence inouïe ; une manifestante a même été blessée au visage par un tir à bout portant. Le 2 avril, une manifestation conjointe avec la société civile et les syndicats, en particulier des syndicats de professeurs ou la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, ont rassemblé 75000 personnes, un grand succès donc.

Devant cette situation ambiguë, la direction de l'Association pour une Solidarité Syndicale Etudiante (ASSE), le syndicat étudiant majoritaire, a suggéré de temporiser et de repousser la mobilisation à l'automne, conjointement avec les syndicats de travailleurs-ses. **Désavouée par sa base, la direction a démissionné, et le Congrès de l'ASSE a voté la reconduite de la grève**, au risque de s'essouffler d'ici à l'automne. A suivre donc... www.asse-solidarite.qc.ca

Algérie : le syndicalisme autonome contre la précarité et la répression

Rezki Boubekeur membre du comité national des contractuels du pré emploi et du filet social, affilié au SNAPAP, employé au sein de l'Université de Skikda s'est vu notifié par l'administration la résiliation de son contrat. Son tort: avoir participé à une action de protestation avec d'autres travailleurs de l'Université. Tout en maintenant les travailleurs dans une situation d'incertitude et de précarité, qui se répercute sur leur vie personnelle, le statut de pré emploi est désormais utilisé comme outil de menace envers toute personne refusant de se taire et de ne pas dénoncer les injustices. [...]



Le comité national des contractuels du pré emploi et du filet social dénonce cette résiliation et exige l'intégration de Rezki Boubekeur dans un poste du travail décent. Le comité ne va pas se taire face à cette résiliation abusive. Il va utiliser toutes les procédures légales et les recours légitimes afin que cette procédure, illégale, soit annulée. Il appelle tous ses membres ainsi que tous les contractuels du pré emploi à se montrer solidaires et à répondre à une action de protestation qui sera annoncée ultérieurement.

Allemagne : hommage à Emmely ; le combat d'une caissière

Barbara Emme, Emmely, est morte le 23 mars. Nous l'avons rencontré pour la première fois lors d'un déplacement à Berlin en novembre 2009. Emmely a été caissière chez Kaiser's/ Tengelmann pendant 31 ans, d'abord à l'époque de la RDA dans le Brandebourg puis ensuite à Berlin. Syndiquée à VERDI, elle a participé activement aux grèves en automne 2007. En octobre un collègue l'avertissait : « tu es sur la liste noire ». **Début 2008, Emmely est licenciée, accusée d'avoir pris deux bons de consigne d'une valeur de 1€30 au total et de les avoir encaissés à son compte, ce que Emmely nia.** Son avocat soupçonnait que de faux bons avaient été mis dans sa caisse.

Lors du procès en février 2009, le tribunal du travail (il n'y a pas de prud'hommes en Allemagne) donnait raison à l'employeur, et lorsque l'avocat d'Emmely expliqua qu'un blâme aurait été suffisant, le juge estima qu'un blâme n'était pas adéquat en cas de délit et que l'employeur pouvait procéder au licenciement, bien qu'il n'y avait aucune preuve. Pour le tribunal la présomption de vol était une raison suffisante de licenciement « pour perte irréparable de confiance ». Le « droit » était ici clairement du côté des patrons.

Les juges ne voulaient pas non plus reconnaître de lien entre les grèves et le licenciement. L'avocat de Kaiser's justifia le licenciement : « si on laisse passer un vol de 1,30 €, la fois d'après ce sera 5€ ». Les tribunaux du travail suivent généralement cet argument, des cas similaires sont légende. **Pour le syndicat, il était clair que Kaiser's voulait se débarrasser d'une employée gênante, d'une militante active qui avait joué un rôle important durant la grève de seize jours.**



Depuis, Emmely qui avait deux enfants à charge n'avait plus droit au chômage et ne touchait que le Hartz IV, l'équivalent du RMI. En France Elle a dû déménager dans un appartement plus petit et moins cher et elle avait peu de chances de retrouver un emploi à l'âge de 50 ans. Son avocat la soutenait, portant l'affaire devant le tribunal fédéral du travail à Karlsruhe, puis devant la Cour européenne des droits de l'homme. Emmely devait passer quelques mois après devant ce tribunal, la plus haute instance en droit de travail de la République fédérale. **Et Emmely a gagné ! En 2010 enfin, ce combat prenait fin sur une grande victoire : Emmely obtenait un congé payé et plus de 2 ans de salaire.** Elle récupéra son poste de travail et recevait toujours le soutien des client-es et collègues.

Suite à ce jugement, d'autres collègues ont également gagné devant les tribunaux de travail pour le même genre d'accusation. Les militant-es de la défense du droit du travail on pu observer une baisse de licenciement pour des faits supposés de ce genre. Emmely a continué à s'engager syndicalement et a participé aussi à plusieurs reprises aux rencontres syndicales en France où elle a échangé avec d'autres militant-es qui, comme elle, se battaient contre les injustices et l'exploitation. En 2013 elle a participé et soutenu les employé-es berlinois-es d'un supermarché dans le Brandebourg. **Lors des élections au CE de Kaiser's elle a été élue sur une liste oppositionnelle au syndicalisme majoritaire du DGB.** Quelques mois après, Kaiser's Tengelmann a posé le bilan et l'entreprise a été partagée entre les groupes Edeka et Rewa. Emmely s'est souvent plainte des longues journées de 10 heures qui l'avaient fatiguée. **Son dernier combat fut celui contre la loi qui veut limiter le droit des syndicats non majoritaires.**

Solidarité avec A. Koltchenko, antifasciste de Crimée

Kidnappé par la police russe, A. Koltchenko est en prison depuis un an. Il risque 15 années de camp de travail pour son activité antifasciste et syndicale.

Avec de nombreuses autres organisations, l'Union syndicale Solidaires a organisé des rassemblements devant les ambassades et consulats de Russie et Ukraine, à Paris, Biarritz, Marseille et Strasbourg.

Le collectif unitaire se réunit fin avril, pour décider des suites de cette campagne.



Brésil : journée de « paralysie nationale » le 15 avril

CUT, CSP-Conlutas, CTB, NCST et Intersindical/CCT organisaient une journée d'actions, ponctuées par de nombreux débrayages, grèves, rassemblements, manifestations, blocages de quartiers. Ils protestent contre les projets antisociaux du gouvernement, la sous-traitance, les privatisations, le blocage des salaires et des pensions,...



Europe : nous avons bloqué la Banque Centrale Européenne !



Nous étions plus de 6 000 à encercler la BCE, le 18 mars au matin mettant sous pression la cérémonie d'ouverture. Des délégations étrangères nombreuses étaient présentes : d'Italie, de France, de Belgique, des Pays Bas, du Danemark, de Suède, de Grèce... Les syndicats allemands de la région étaient, pour la première fois, signataires de l'appel et ont organisé une manifestation spécifique à la mi-journée. **La grande manifestation de l'après-midi a rassemblé 25 000 personnes. La BCE a été fortement mise en cause, les institutions européennes montrées du doigt.** La presse s'est fait le relai de cette mobilisation pointant les institutions et leur mise en cause. Solidaires a contribué à la réussite de cette initiative en organisant la présence de manifestant-es de Paris, Nancy et Metz (200 manifestant-es dont de très nombreux jeunes). www.blockupy.org

Maroc : la répression envers les mouvements sociaux s'intensifie

Le 27 avril 2014, Wafa Charaf, a été enlevée et séquestrée à Tanger. Elle dépose plainte contre X le lendemain pour enlèvement, séquestration et menaces. Wafa, militante associative et politique, revenait ce 27 avril d'un rassemblement de soutien aux membres du bureau syndical de la multinationale Greif, licenciés pour avoir créé une section syndicale.



Elle a déclaré avoir été séquestrée plusieurs heures, questionnée sur ses activités militantes et insultée, avant d'être abandonnée hors de la ville de Tanger. De victime, Wafa deviendra accusée. Comme sa famille et ses camarades, elle sera convoquée plusieurs fois par semaine au commissariat et harcelée de questions alors que la police n'avancait pas sur l'identité des responsables de l'enlèvement. Wafa a été condamnée le 11 août à un an de prison ferme et à 1000dh d'amende et 50 000dh (5000€) de dommages pour « mensonges et diffamation », au cours d'un procès inéquitable alors que Boubker Khamlich, ex-détenu politique accusé de complicité avec Wafa est acquitté. Le procès en appel sera reporté 3 fois et **le tribunal double la peine de Wafa, condamnée à deux ans de prison tandis que Boubker était condamné à un an avec sursis ; les amendes et dommages étant maintenus.**

A l'approche des dates de leurs jugements en appel, tout un groupe de détenus d'opinion au Maroc a entamé une grève de la faim illimitée depuis plusieurs semaines. Il s'agit essentiellement de jeunes étudiants, militants de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM), emprisonnés à Kenitra, Fès, Marrakech et Oujda. Les grévistes de la faim réclament de pouvoir poursuivre leurs études, d'être regroupés dans la même prison et surtout de passer rapidement devant le juge en vue de leur libération puisque leurs dossiers sont vides. Ces jeunes ont été arrêtés pour avoir participé à des manifestations pacifiques au sein des universités.

La liberté de manifester a encore été bafouée à deux occasions différentes, le 18 avril : à Smara au Sahara, où **la police a violemment dispersé des manifestants** et à Rabat, où le rassemblement, organisé par le Réseau marocain de solidarité avec les peuples, contre l'intervention militaire au Yémen, a été **violemment réprimé par les forces de l'ordre**. Plusieurs défenseurs des droits de l'Homme ont été pourchassés et blessés, ce qui a nécessité leur admission à l'hôpital. L'ASDHOM renouvelle son soutien à tous les prisonniers politiques et est plus que déterminée à poursuivre sa campagne de parrainage qu'elle a lancée en novembre 2012 en leur faveur. www.asdham.org www.amdh.org.ma/fr www.atmf.org

Grèce : la solidarité se poursuit avec les dispensaires autogérés

Une délégation du collectif de solidarité France Grèce pour la santé sera en Grèce du 12 au 15 mai. Il s'agit d'y rencontrer des membres des dispensaires autogérés, des syndicalistes de la santé et des représentant-es des pouvoirs publics. L'Union syndicale Solidaires sera présente, à travers des camarades de SUD Santé Sociaux, de Solidaires 31.

Tunisie : victoire des enseignant-es après plusieurs journées de grève

Après plusieurs journées de grève très massivement suivies et la menace de ne pas assurer les examens du dernier trimestre, **le syndicat de l'enseignement secondaire de l'UGTT a gagné** : revalorisation salariale pour les trois années à venir, mise en place d'une couverture sociale pour les remplaçant-es, instauration d'une commission chargée du suivi de la situation socio-économique des enseignant-es et ouverture du chantier de la réforme du système éducatif.